

**SEPTIÈME ANNÉE**

# Rapport d'étape du ministre

*Loi Rowan de 2018 sur la sécurité en matière  
de commotions cérébrales*



**LOI  
ROWAN**

**Ontario**



# Table des matières

|           |                                                                        |
|-----------|------------------------------------------------------------------------|
| <b>1</b>  | Message du ministre                                                    |
| <b>3</b>  | Historique de la <i>Loi Rowan</i>                                      |
| <b>5</b>  | Incidence de la <i>Loi Rowan</i>                                       |
| <b>8</b>  | Mise en œuvre de la <i>Loi Rowan</i>                                   |
| <b>11</b> | Points saillants des réalisations de la sixième année                  |
| <b>17</b> | Journée de la <i>Loi Rowan</i> 2024 en Ontario                         |
| <b>19</b> | Appel à l'action                                                       |
| <b>20</b> | Groupe de travail sur les commotions cérébrales de la <i>Loi Rowan</i> |
| <b>22</b> | État d'avancement des mesures                                          |

Les rapports antérieurs sont disponibles en ligne à :

**[www.ontario.ca/fr/page/plan-de-lontario-pour-ameliorer-la-securite-en-matiere-de-commotions-cerebrales](http://www.ontario.ca/fr/page/plan-de-lontario-pour-ameliorer-la-securite-en-matiere-de-commotions-cerebrales)**

# Message du ministre



« L'Ontario demeure un chef de file en sécurité en matière de commotions cérébrales au pays, et je suis heureux de présenter le septième rapport d'étape annuel du ministre sur la **Loi Rowan de 2018 sur la sécurité en matière de commotions cérébrales (Loi Rowan)**.

La *Loi Rowan* tire son origine d'une tragédie, mais elle est devenue un agent de changement quant à notre façon de voir les commotions cérébrales dans le domaine du sport. Elle témoigne du pouvoir de la défense des intérêts et de l'importance d'accorder la priorité à la santé et à la sécurité dans le sport, plutôt qu'à la victoire à tout prix. Le présent rapport souligne les progrès que nous avons réalisés au chapitre de la sensibilisation, de la prévention et de la prise en charge en matière de commotions cérébrales, ainsi que nos efforts continus d'amélioration, particulièrement dans le domaine de la recherche.

Cette cause me tient profondément à cœur, non seulement à titre de ministre des Sports, mais aussi en tant que personne qui comprend les répercussions profondes des commotions cérébrales. Afin de contribuer personnellement à la recherche sur les commotions cérébrales, je me suis engagé à faire don de mon cerveau au Canadian Concussion Centre, financé par la Fondation Héritage pour les commotions cérébrales du Canada (CLFC), pour aider à faire progresser la recherche sur les lésions cérébrales. J'ai eu la chance d'avoir une longue carrière sportive, de jouer au football aux niveaux universitaire et professionnel. Bien que j'aie évité les effets à long terme des commotions cérébrales, bon nombre de mes coéquipiers n'ont pas eu autant de chance. Je veux aider à découvrir la raison, afin que nous puissions approfondir notre compréhension des lésions cérébrales et trouver de meilleures façons de protéger les générations futures d'athlètes.

Je tiens à remercier sincèrement le groupe de travail sur les commotions cérébrales de la *Loi Rowan* pour ses contributions, son expertise et son dévouement inestimables dans l'orientation de la mise en œuvre des recommandations du Comité consultatif de la *Loi Rowan*. Je continue de plaider auprès de mes homologues fédéraux, provinciaux et territoriaux pour qu'ils examinent le travail qui a été fait par ce groupe et les exhortent à voir l'Ontario comme un exemple de ce qu'ils peuvent accomplir pour les athlètes partout au pays. L'Ontario demeure prêt et disposé à faire appliquer cette loi partout au Canada.

Je salue le leadership de Parachute Canada, qui a convoqué le Sommet national sur les commotions cérébrales à Toronto pendant la Semaine nationale de sensibilisation aux commotions cérébrales (du 22 au 28 septembre 2024). Cet événement important a réuni des intervenants clés des secteurs de la santé et de l'éducation des quatre coins du Canada et a servi de tribune pour la collaboration, la mise en commun des connaissances et l'avancement de stratégies fondées sur des données probantes afin d'accroître la sécurité en matière de commotions cérébrales dans tout le pays.

Ensemble, nous continuerons de créer un milieu plus sécuritaire pour tous les athlètes, en veillant à ce que leur passion pour le sport ne leur coûte pas la santé. J'encourage tout le monde à lire ce rapport et à se joindre à nous dans notre mission visant à rendre les sports plus sécuritaires pour tous.

**L'honorable Neil Lumsden**

**Ministre des Sports**

# Historique de la *Loi Rowan*

## Prendre les devants en matière de prévention des commotions cérébrales au Canada

*Loi Rowan de 2018 sur la sécurité en matière de commotions cérébrales (« Loi Rowan », « la Loi »)*

La *Loi Rowan* est une loi sans précédent, la première et la seule en son genre au Canada. Elle a été promulguée à la suite du décès tragique de la joueuse de rugby Rowan Stringer, une adolescente d'Ottawa qui a succombé au syndrome du second impact en 2013. Il s'agit d'un grave œdème du cerveau causé par une blessure subséquente survenue avant qu'une commotion cérébrale antérieure n'ait complètement guéri. En pratiquant le sport qu'elle aimait—le rugby—Rowan a subi trois blessures à la tête en six jours, sans se douter de la gravité de son état.



L'historique de recherche en ligne de Rowan a révélé qu'avant son décès, elle s'informait au sujet des symptômes d'une commotion cérébrale. Cela met en lumière l'importance de mettre à la disposition des Ontariens des renseignements à jour et facilement accessibles. Les pages Web de l'Ontario sur les commotions cérébrales comprennent une mine de renseignements, dont des ressources éducatives conçues pour divers groupes d'âge dans plusieurs langues.

L'objectif de la *Loi Rowan* est d'accroître la sensibilisation aux commotions cérébrales en

réduisant le risque de commotion cérébrale et en faisant évoluer le discours sur le sujet. D'après les exigences obligatoires prévues dans la Loi et son règlement d'application, les athlètes, les parents/tuteurs des athlètes de moins de 18 ans, les entraîneurs, les entraîneurs d'équipe et les officiels doivent passer en revue annuellement les ressources de sensibilisation aux commotions cérébrales avant l'inscription ou le service au sein d'un organisme de sport. La *Loi Rowan* a amélioré la sécurité sportive en Ontario en aidant les personnes à reconnaître les signes d'une commotion cérébrale et en réduisant la pression de jouer après un traumatisme crânien.

Chaque année, en mémoire de Rowan, l'Ontario commémore la Journée de la *Loi Rowan* le dernier mercredi de septembre. Cette journée est consacrée à la sensibilisation aux commotions cérébrales dans les sports. Depuis sa création, la Loi Rowan a considérablement transformé la culture du sport et de la sécurité sportive en Ontario.

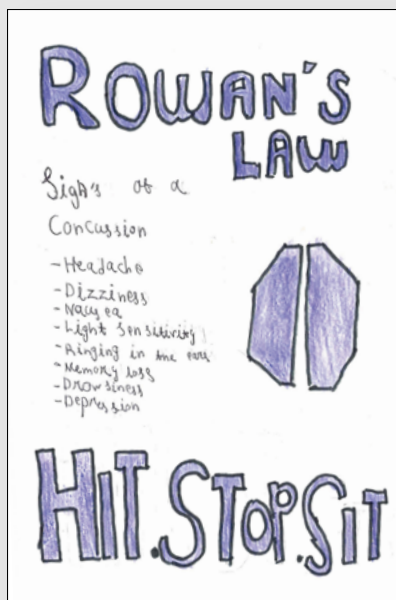
Grâce au dévouement et aux efforts collectifs des personnes qui ont participé à l'élaboration de cette loi percutante—la famille de Rowan Stringer, les organismes de sport, le Comité consultatif de la *Loi Rowan*, les entraîneurs, les parents et les écoles—l'héritage de Rowan se perpétue grâce à des pratiques sportives plus sécuritaires pour les générations futures. ●

# Incidence de la *Loi Rowan*

## Répercussions dans les écoles : renforcer l'esprit des jeunes

En mai 2025, le ministère des Sports s'est adressé à des élèves de l'école Don Mills, où la *Loi Rowan* et la sécurité en matière de commotions cérébrales étaient au cœur de la discussion. La présentation soulignait l'importance de la sécurité cérébrale, donnait aux élèves des conseils pratiques sur la façon de se protéger contre les commotions cérébrales et leur apprenait comment prendre en charge une commotion s'ils en subissaient une.

Il est essentiel que des ressources éducatives soient accessibles pour protéger le cerveau des jeunes. En comprenant les risques et les signes d'une commotion cérébrale, les enfants, les jeunes et les jeunes adultes peuvent prendre des décisions éclairées sur le terrain et dans la vie de tous les jours. Cette éducation à un stade précoce les aide à adopter des habitudes de vie qui contribuent à leur bien-être et à leur sécurité en général. Au cours de la séance, on a demandé aux élèves de dessiner ou d'écrire sur la façon dont la *Loi Rowan* aide à préserver la sécurité et la santé du cerveau. Voici d'autres images et extraits des élèves de l'école Don Mills.



### LOI ROWAN

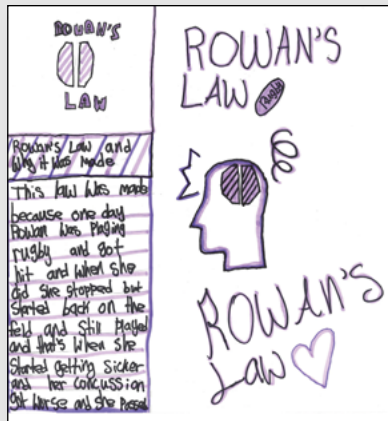
#### Symptômes d'une commotion cérébrale

- Mal de tête
- Étourdissements
- Nausée
- Sensibilité à la lumière
- Acouphènes
- Perte de mémoire
- Somnolence
- Dépression

**Après un coup, faites une pause.**

**Prenez une pause avant qu'il ne soit trop tard.**





One game isn't  
Worth your career.  
Sit out!

## LOI ROWAN

### La Loi Rowan et sa raison d'être

Cette loi a été créée, car, un jour, Rowan jouait au rugby et a reçu un coup. Elle s'est arrêtée, mais elle est retournée sur le terrain et a continué de jouer. C'est à ce moment-là qu'elle a commencé à être plus malade et que sa commotion cérébrale s'est aggravée. Rowan est décédée.

*Votre carrière vaut plus qu'une partie. Asseyez-vous!*



### Entraîneurs en première ligne : changer le jeu

« L'investissement continu du ministère des Sports pour les entraîneurs et la prise en charge des commotions cérébrales est essentiel. Avec des sujets en constante évolution, comme les commotions cérébrales, il est important que les intervenants de première ligne du sport, nos entraîneurs, disposent des connaissances et des compétences les plus à jour pour aider à assurer la sécurité des participants. Grâce à ces ressources améliorées, les entraîneurs et les personnes désignées continueront de mettre en œuvre des protocoles appropriés de retour au jeu pour leur sport. En tant que centre de l'Ontario pour les ressources et le soutien en matière d'entraînement, nous avons hâte de poursuivre notre collaboration afin d'appuyer la *Loi Rowan* et les entraîneurs qui ouvrent la voie à la création de milieux sportifs plus sécuritaires. »

- **JEREMY CROSS**

directeur général, Coaches Association of Ontario



## Chercheurs et experts : une responsabilité partagée

« Grâce à la recherche continue, nous en savons plus que jamais sur les commotions cérébrales. Il est essentiel que ces connaissances croissantes se traduisent par des efforts visant à mieux protéger la santé et le bien-être des Ontariens, en particulier de nos enfants et de nos jeunes. La *Loi Rowan* est un outil puissant pour y arriver. Parachute se réjouit de travailler avec le gouvernement de l'Ontario et ses partenaires pour veiller à ce que la prévention, la détection et la prise en charge des commotions cérébrales soient guidées par les données probantes et les pratiques exemplaires les plus récentes. »

### - PAMELA FUSELLI

**présidente-directrice générale de Parachute**

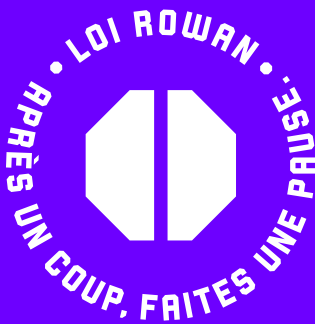
« Rowan Stringer et sa famille ont transformé notre approche à l'égard des lésions cérébrales dans le sport au Canada. Le leadership du gouvernement de l'Ontario fait en sorte que son héritage se perpétue grâce à la *Loi Rowan*, la seule loi canadienne sur les commotions cérébrales. À la Fondation Héritage pour les commotions cérébrales du Canada, nous sommes fiers de miser sur l'héritage de Rowan en offrant des services de soutien essentiels, en faisant progresser la recherche et en donnant aux athlètes et à leur famille les moyens de prévenir les lésions cérébrales avant qu'elles ne surviennent. Nous sommes reconnaissants de notre partenariat continu avec le ministère des Sports, qui crée une culture sportive plus sécuritaire en accordant la priorité à la santé du cerveau et au bien-être à long terme de chaque athlète ontarien. »

### - TIM FLEISZER

**directeur général, Fondation Héritage  
pour les commotions cérébrales  
du Canada**



# Mise en œuvre de la *Loi Rowan*

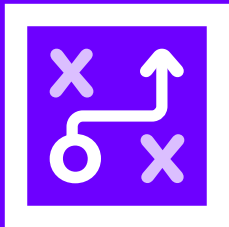


Vingt et une  
mesures  
recommandées

---



Vingt  
recommandations  
mises en œuvre  
ou en cours de  
mise en œuvre



Un en cours

## Première année

De septembre 2018 à septembre 2019

### Mise en œuvre de onze recommandations :

- Le 1<sup>er</sup> juillet 2019 – Entrée en vigueur des articles de la Loi et du Règlement :
  - formation obligatoire (p. ex. ressources de sensibilisation aux commotions cérébrales)
  - codes de conduite
  - proclamation de la Journée annuelle de la *Loi Rowan* (en vigueur le 7 mars 2018)
  - rapports d'étape du ministre (en vigueur le 25 septembre 2019)
  - proclamation des modifications connexes à la *Loi sur l'éducation* (recommandation no 1)
- Évaluation de la note Politique/Programmes (NPP) no 158 dans les écoles (recommandation no 4)
- Codes de conduite (recommandation no 5)
- Formation annuelle sur les commotions cérébrales pour les entraîneurs (recommandation no 8)
- Trousse de l'entraîneur (recommandation no 11)
- Exposition des candidats enseignants à la sensibilisation aux commotions cérébrales (recommandation no 12)
- Site Web sur les commotions cérébrales (recommandation no 13)

- Campagne soutenue de marketing et de sensibilisation (recommandation no 14)
- Activité annuelle de sensibilisation aux commotions cérébrales dans les écoles (dans la NPP no 158) (recommandation no 16)
- Établissement d'une formation obligatoire sur les commotions cérébrales pour le personnel scolaire concerné (dans la NPP no 158) (recommandation no 17)
- Création d'un comité de partenaires sur les commotions cérébrales (groupe de travail sur les commotions cérébrales) (recommandation no 21)

## Deuxième année

De septembre 2019 à septembre 2020

### Mise à jour de deux recommandations :

- Mise à jour de la NPP no 158 à l'intention des conseils scolaires (liée aux modifications apportées à la *Loi sur l'éducation* dans le cadre de la recommandation no 1)
- Élaboration de modules d'éducation sur les commotions cérébrales à l'intention des étudiants, qui seront dispensés dans les écoles (recommandation no 15)

## Troisième année

De septembre 2020 à septembre 2022

(prolongation en raison de la pandémie de COVID-19)

### Mise en œuvre de cinq recommandations :

- Le 1<sup>er</sup> janvier 2022 – Les articles restants de la Loi et du Règlement relatifs au retrait du sport et au retour au sport sont entrés en vigueur (recommandation no 1)
- Directives d'inspection des surfaces de jeu pour les organisations sportives (recommandation no 6)
- Outil de détection des commotions cérébrales pour les sports à haut risque (recommandation no 7)

- Confirmation que les codes existants doivent être utilisés lors de la soumission des réclamations à l'Assurance-santé de l'Ontario (recommandation no 10)
- Amélioration du perfectionnement professionnel des professionnels de la santé (recommandation no 18)

## **Quatrième année, cinquième année et sixième année**

### **De septembre 2022 à septembre 2025**

#### **Mise en œuvre de trois recommandations en cours :**

- Le ministère de la Santé doit rassembler et communiquer chaque année les données relatives au taux de commotions cérébrales (recommandation no 2)
- Les partenaires de prestation de services dans le domaine du sport amateur devraient recueillir et communiquer des données sur le taux de commotions cérébrales (recommandation no 3)
- Investissement dans un outil électronique de collecte et de communication de données sur les incidents survenus sur la surface de jeu (recommandation no 9)

#### **En cours**

- Promotion soutenue de la sensibilisation aux commotions cérébrales (recommandation no 14)
- Travailler avec les partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux à l'élaboration d'une approche nationale harmonisée à l'égard des commotions cérébrales dans les milieux scolaires et non scolaires (recommandation no 19)
- Travailler avec les dirigeants des Premières Nations pour soutenir les objectifs d'une participation accrue et sécuritaire au sport amateur et de la prise en charge des commotions cérébrales (recommandation no 20)

# Points saillants des réalisations de la sixième année

## L'Ontario dirige un dialogue national sur les commotions cérébrales

En août 2025, le ministre Lumsden a assisté à la Conférence fédérale-provinciale-territoriale (FPT) des ministres à Terre-Neuve, au cours de laquelle l'Ontario a pu prendre un moment pour présenter ses progrès relativement à la *Loi Rowan*. Il s'agissait notamment de mises à jour sur la mise en œuvre des 21 recommandations et un appel à l'action lancé à toutes les administrations pour qu'elles accordent la priorité à la sécurité en matière de commotions cérébrales et mettent en œuvre une loi semblable à la *Loi Rowan*.

## Rapport annuel sur les commotions cérébrales

Le ministère de la Santé a travaillé en partenariat avec Santé publique Ontario (SPO) pour analyser les données administratives sur la santé afin d'appuyer l'élaboration d'un rapport public sur le taux de commotions cérébrales en Ontario. Cette initiative a pour but de recueillir et de communiquer chaque année des données sur le taux de commotions cérébrales, ce qui fournira de précieux renseignements sur la prévalence et les répercussions des commotions cérébrales dans toute la province. Un **rapport épidémiologique** complet, publié sur le site Web de SPO, ainsi qu'un résumé concis sur les commotions cérébrales liées au sport seront disponibles à l'automne 2025 et mis à jour chaque année. Ces efforts constituent un point de départ pour aider à évaluer l'ampleur des incidents liés aux commotions cérébrales et éclairer les politiques et pratiques futures visant à améliorer la prévention des commotions cérébrales.

## Mises à jour de la fiche d'information des fournisseurs de soins de santé

Le ministère de la Santé a mis à jour la **fiche d'information des fournisseurs de soins de santé**.

Les mises à jour de cette fiche d'information comprennent :

- Formulation conforme à la dernière **Déclaration de consensus d'Amsterdam sur les commotions cérébrales dans le sport**. (en anglais)
- On a mis à jour les outils et les ressources de nature médicale ainsi que les liens pour faire en sorte qu'ils soient d'actualité et conformes aux lignes directrices nationales — **La Loi Rowan : Information pour les prestataires de soins de santé**.

## Recherche sur le taux de commotions cérébrales sur le terrain de jeu

Le ministère des Sports a mis en œuvre un projet pilote avec quatre organismes provinciaux de sport qui s'est déroulé du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025. Le projet pilote avait pour but de recueillir des données précises sur le taux de commotions cérébrales sur le terrain de jeu. Ce projet visait à vérifier l'utilité de la collecte de données sur le terrain de jeu, à cerner les tendances et à évaluer l'incidence des mesures de sécurité contre les commotions cérébrales mises en place au moyen de la *Loi Rowan de 2018 sur la sécurité en matière de commotions cérébrales*.

La province de l'Ontario tirera parti des renseignements recueillis dans le cadre de ce projet pilote pour orienter ses futures stratégies en matière de surveillance continue des données et de mesures de sécurité relatives aux commotions cérébrales.

## Financement pour une sensibilisation accrue aux commotions cérébrales

En mai 2024, l'Ontario a versé 163 000 \$ à Parachute pour la mise à jour des ressources de sensibilisation aux commotions cérébrales du gouvernement de l'Ontario afin qu'elles soient harmonisées avec la plus récente Déclaration de consensus d'Amsterdam sur les commotions cérébrales dans le sport, les Lignes

directrices canadiennes sur les commotions cérébrales dans le sport et les Lignes directrices évolutives pour les commotions cérébrales pédiatriques (Canada). Ainsi, on s'assure que l'information est à jour, fondée sur des données probantes et efficace pour promouvoir la prévention des commotions cérébrales.

La **Déclaration de consensus d'Amsterdam sur les commotions cérébrales dans le sport**, élaborée lors de la 6e conférence internationale sur les commotions cérébrales dans le sport qui s'est tenue à Amsterdam et a été publiée en 2023, présente les plus récentes connaissances scientifiques sur les commotions cérébrales liées au sport fondées sur des examens systématiques et un consensus d'experts, et garantit qu'elles reflètent les plus récentes données probantes et pratiques exemplaires sur le terrain. Les Lignes directrices canadiennes sur les commotions cérébrales dans le sport contiennent des recommandations portant sur la prévention, la détection et la prise en charge des commotions cérébrales chez les athlètes de tous les niveaux, des clubs locaux et de haut niveau, de tous les âges, dont les enfants, les adolescents et les adultes.

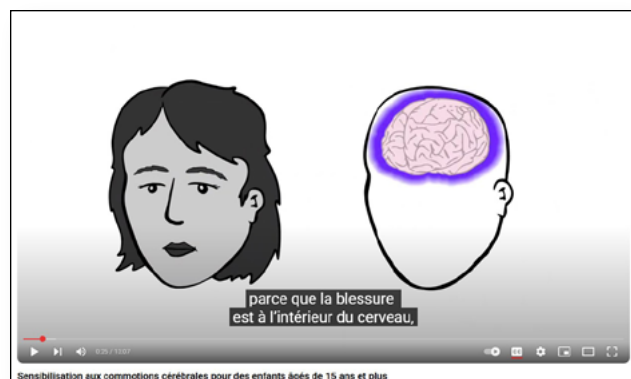
Les ressources suivantes sont disponibles à l'adresse **[ontario.ca/fr/page/loi-rowan-ressources-de-sensibilisation-aux-commotions-cerebrales](https://ontario.ca/fr/page/loi-rowan-ressources-de-sensibilisation-aux-commotions-cerebrales)** :

#### Lignes directrices mises à jour

- D'après la **Déclaration de consensus d'Amsterdam sur les commotions cérébrales dans le sport** (2022)
- Les recommandations sont fondées sur des données probantes et couvrent tous les groupes d'âge et niveaux de participation sportive.

#### Vidéos éducatives

- L'accent est mis sur la prévention, la détection et la prise en charge des commotions cérébrales.
  - **10 ans et moins**
  - **De 11 à 14 ans**
  - **15 ans et plus**

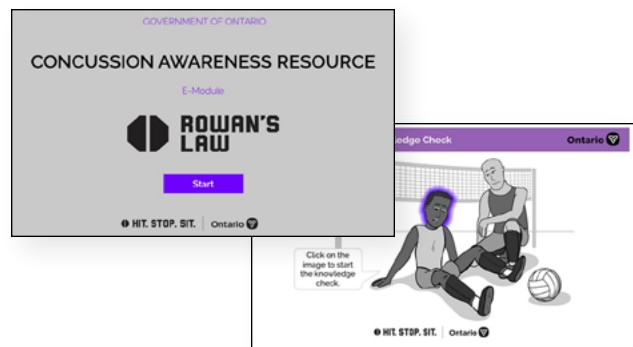


### Livres électroniques multilingues

- Formation sur les commotions cérébrales adaptée à l'âge. Disponible en anglais, en français et en 17 autres langues :
  - 10 ans et moins
  - De 11 à 14 ans
  - 15 ans et plus
  - Étudiants et athlètes de tous niveaux

### Module électronique interactif

- Mis à jour pour les **adolescents et les adultes**.
- Conçu pour améliorer l'engagement et la mémorisation de l'information sur la sécurité en matière de commotion cérébrale.



### Protocoles de retrait de l'activité sportive et de retour à l'activité sportive

- Des conseils clairs, étape par étape, pour le retrait sécuritaire et le retour après une commotion cérébrale y sont présentés.
- L'athlète doit recevoir l'autorisation médicale d'un médecin ou d'un infirmier praticien avant de reprendre sa participation sans restriction à l'entraînement, à la pratique ou à une compétition.
- Il faut veiller à ce que les athlètes, les parents/tuteurs, les entraîneurs et le personnel désigné soient informés et investis.

### Ressources pour mieux soutenir les entraîneurs en première ligne

En 2024, le ministère des Sports a versé 45 100 \$ à la Coaches Association of Ontario afin qu'elle mette à jour sa trousse d'outils sur les commotions cérébrales à l'intention des entraîneurs et l'harmonise avec les recommandations énoncées dans la Déclaration de consensus d'Amsterdam sur les commotions cérébrales dans le sport de 2022.

Depuis février 2025, les entraîneurs ont accès à des ressources mises à jour sur le site Web de la Coaches Association of Ontario, notamment des protocoles détaillés et du matériel éducatif conçus pour aider les entraîneurs à détecter et à prendre en charge efficacement les commotions cérébrales. En intégrant les dernières découvertes scientifiques et le consensus des experts, ces ressources amélioreront la capacité des entraîneurs à protéger la santé et le bien-être des athlètes.

En outre, la Coaches Association of Ontario s'est assurée que ces ressources mises à jour soient plus accessibles aux Franco-Ontariens et aux personnes ayant une déficience auditive. Le projet a reconnu l'importance de rejoindre divers publics et de veiller à ce que tous les entraîneurs, peu importe leur langue ou leurs capacités physiques, aient accès à des renseignements essentiels sur la sensibilisation aux commotions cérébrales.

Le 6 mars 2025, la Coaches Association of Ontario a organisé une séance de formation par webinaire pour les entraîneurs et les personnes désignées. Le webinaire en direct a attiré plus de 300 participants, et des centaines d'autres ont pu accéder à l'enregistrement et aux ressources après la séance.

Grâce à la mise en œuvre réussie de ce projet, les entraîneurs de toute la province sont maintenant mieux préparés et disposent des connaissances et des outils nécessaires pour prévenir, détecter et prendre en charge les commotions cérébrales. Cette initiative joue un rôle clé dans la création de milieux sportifs plus sécuritaires et dans la promotion d'une culture de sensibilisation et de prévention.

### **Intégration des données pour la recherche sur les traumatismes cérébraux et la santé mentale**

Pour étudier les différences possibles entre les tendances d'utilisation des services de santé et les résultats relatifs à la santé mentale après un traumatisme cérébral (TCC) lié aux sports ou aux loisirs par rapport au TCC attribuable à d'autres causes, le ministère du Sport a offert un financement de 52 500 \$ à la Fondation Héritage pour les commotions cérébrales du Canada afin qu'elle établisse un partenariat avec le Centre de toxicomanie et de santé mentale (CAMH). Ce partenariat a permis de mener une étude rétrospective de cohorte visant à déterminer tous les cas de

TCC liés aux sports ou aux loisirs et de TCC liés à d'autres causes traitées à l'hôpital entre janvier 2010 et décembre 2019 en Ontario.

Sur une période de 10 ans en Ontario, les données ont révélé ce qui suit :

- Les TCC liés aux sports ou aux loisirs représentaient plus du tiers de tous les cas de TCC.
- Les hôpitaux ont traité environ 46 000 cas de TCC liés aux sports ou aux loisirs par année.
- Le nombre de personnes qui demandent de l'aide après un TCC lié aux sports ou aux loisirs ou un TCC lié à d'autres causes a atteint un sommet dans les 30 premiers jours suivant une blessure.

Lire **Understanding care pathways and outcomes for people with sports and recreation-related traumatic brain injuries in Ontario.** *(en anglais)*

## **Ressources de sensibilisation aux commotions cérébrales pour appuyer la sécurité en matière de commotions cérébrales dans les écoles**

Grâce au soutien du ministère de l'Éducation, l'Association pour la santé et l'éducation physique de l'Ontario continue d'actualiser le protocole sur les commotions cérébrales et les ressources en matière de sécurité pour soutenir la sensibilisation aux commotions cérébrales, leur prévention, leur détection et leur prise en charge dans les écoles de l'Ontario. Il s'agit notamment de mises à jour qui favorisent l'harmonisation avec la Déclaration de consensus d'Amsterdam sur les commotions cérébrales dans le sport, d'un module d'apprentissage en ligne sur la sécurité en matière de commotions cérébrales à l'intention du personnel scolaire et de la trousse de sensibilisation pour la Journée de la *Loi Rowan* pour les écoles pour appuyer la sensibilisation aux commotions cérébrales et le renforcement des connaissances pour la communauté scolaire. Les ressources sont mises à la disposition de toutes les écoles, dont les écoles privées, les écoles des Premières Nations et les écoles gérées par le gouvernement fédéral. 

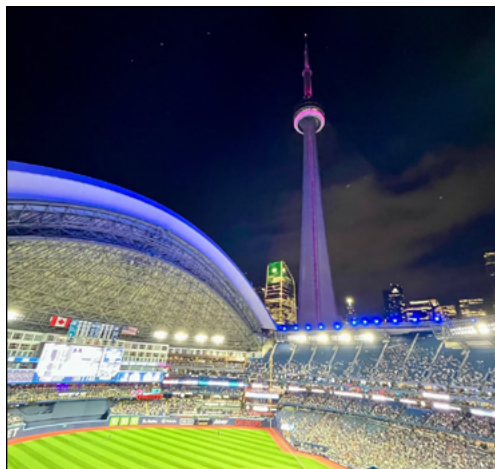
# Journée de la *Loi Rowan* 2024 en Ontario

Depuis 2018, nous avons fait de grands progrès au chapitre de la sensibilisation et de la formation des jeunes et des jeunes adultes sur la sécurité en matière de commotions cérébrales. **La Journée de la *Loi Rowan***, qui a lieu chaque année le dernier mercredi de septembre, est un puissant rappel de l'importance de la sécurité en matière de commotions cérébrales.



En 2024, notre trousse d'outils numérique, qui comprend des signatures de courriel, des mots-clics, des arrière-plans de réunion virtuelle et des affiches arborant le logo « Après un coup, faites une pause » a été largement diffusée. Les pages Web du gouvernement sur la *Loi Rowan* représentaient 52 % des adresses URL partagées, soit 47 618 impressions en ligne.

Partout en Ontario, les écoles, les hôpitaux et les organismes de sport continuent d'organiser des événements pour sensibiliser les gens à la sécurité en matière de commotions cérébrales. Des monuments emblématiques comme la tour du CN, les chutes Niagara, le Big Nickel et les enseignes des villes de Toronto et d'Ottawa sont illuminés en mauve, la couleur préférée de Rowan, à sa mémoire.



Le mercredi 25 septembre 2024 — Journée de la *Loi Rowan* — pendant un match des Blue Jays, le ministre Lumsden a livré un message au sujet de la Journée de la *Loi Rowan* et de la sécurité en matière de commotions cérébrales, qui a été présenté sur le grand écran vidéo. La soirée ne portait pas uniquement sur la victoire des Jays! Les efforts continus comme celui-ci font en sorte que l'héritage de Rowan continue d'inspirer et d'éduquer le public sur

l'importance de la prévention, de la détection et de la prise en charge des commotions cérébrales et de la sensibilisation à cet égard.

La *Loi Rowan* est importante dans tous les aspects du sport, sur le terrain et à l'extérieur de celui-ci, car le fait de savoir quoi faire en cas de commotion cérébrale peut vraiment sauver votre vie et celle des gens qui vous entourent. Nous invitons toute la communauté à se joindre à nous dans le cadre de cette importante mission.

Voici quelques façons de vous investir tout au long de l'année :

### **PARTICIPER AUX ÉVÉNEMENTS LOCAUX**

Participez à des activités de sensibilisation aux commotions cérébrales organisées par les écoles, les hôpitaux et les organismes de sport, organisez-les ou faites-y du bénévolat.

### **PARTAGER SUR LES MÉDIAS SOCIAUX**

Utilisez notre trousse d'outils numériques pour passer le mot. Partagez des publications, utilisez des mots-clés dédiés et mettez à jour votre profil avec des arrière-plans de réunion virtuelle et des affiches arborant le logo « Après un coup, faites une pause ».

### **SE RENSEIGNER ET RENSEIGNER LES AUTRES**

Accédez à des ressources éducatives sur la *Loi Rowan de 2018 sur la sécurité en matière de commotions cérébrales*. Communiquez ces renseignements à vos amis, à votre famille et à vos collègues.

### **PROMOUVOIR LA SÉCURITÉ**

Encouragez vos équipes sportives et organismes de sport locaux à faire passer avant tout la sécurité en matière de commotions cérébrales et à mettre en œuvre des pratiques exemplaires. ●

# Appel à l'action

## Un engagement national à l'égard de la sécurité en matière de commotions cérébrales

Le décès tragique de Rowan a révélé des lacunes importantes dans la façon dont les commotions cérébrales étaient comprises et prises en charge dans le sport amateur. L'Ontario a réagi avec compassion et détermination. Grâce à la *Loi Rowan*, nous avons établi un cadre juridique et stratégique complet.

**Nous continuons d'exhorter toutes les provinces et tous les territoires du Canada à adopter une loi inspirée de la *Loi Rowan*.** La nécessité d'une approche nationale harmonisée de la sécurité en matière de commotions cérébrales est manifeste. Chaque jeune athlète, peu importe où il vit, mérite le même niveau de protection, d'éducation et de soins.

Honorons l'héritage de Rowan non seulement en mémoire, mais aussi en action. En travaillant ensemble, nous pouvons faire en sorte que son histoire mène à des changements durables partout au pays. Saisissons l'occasion d'unir nos forces pour rendre le sport plus sécuritaire, pour tous. 🏀

**APRÈS  
UN COUP,  
FAITES  
UNE PAUSE.**



# Groupe de travail sur les commotions cérébrales de la Loi Rowan

## Un engagement envers la sécurité des athlètes

Le groupe de travail sur les commotions cérébrales de la *Loi Rowan* est un groupe dévoué de personnes compétentes et passionnées qui fournissent de précieux conseils au gouvernement de l'Ontario sur la mise en œuvre des recommandations du comité figurant dans le rapport du Comité consultatif de la *Loi Rowan*.

Le ministère tient à remercier chaleureusement tous les membres actuels et anciens du **groupe de travail sur les commotions cérébrales de la *Loi Rowan*** pour leur dévouement, leurs contributions importantes et leur engagement indéfectible envers la santé et la sécurité des athlètes ontariens.

Les efforts collectifs de ces personnes dévouées ont fait de l'Ontario un chef de file national en matière de prévention, de détection et de prise en charge des commotions cérébrales et de sensibilisation à cet égard. Leur engagement a transformé une perte tragique en un puissant mouvement de changement, qui fait en sorte que l'héritage de Rowan se perpétue grâce à des pratiques sportives plus sécuritaires pour les générations futures.

## Current members

### **D<sup>r</sup> Dan Cass,**

vice-président et directeur médical en chef, Centre Sunnybrook des sciences de la santé (président)

### **D<sup>re</sup> Allison Chris,**

médecin hygiéniste adjoint, Toronto Public Health

### **Pamela Fuselli,**

présidente-directrice générale de Parachute, un organisme caritatif national voué à la prévention des blessures

### **Warren Hoshizaki,**

directeur de l'éducation, District School Board of Niagara

### **Paul Hunter,**

directeur général, Rugby en fauteuil roulant Canada

**Susan Kitchen,**

ancienne directrice  
générale, Coaches  
Association of Ontario

**Jennifer Knox,**

directrice d'école,  
Peterborough, Clarington  
and Northumberland  
Centre for Individual  
Studies

**Drew Laskoski,**

ancien président, Ontario  
Athletic Therapist  
Association

**Eric Lindros,**

joueur de hockey retraité  
de la LNH, membre du  
Temple de la renommée  
du hockey et défenseur  
de la recherche, des soins  
et de la sensibilisation en  
matière de commotions  
cérébrales

**Chris Markham,**

chef de la direction et  
directeur général, Ophea

**Fran Rider,**

présidente-directrice  
générale de l'Ontario  
Women's Hockey  
Association

**Gordon Stringer,**

père de Rowan Stringer

**D<sup>r</sup> Charles Tator,**

éducateur et chercheur  
de premier plan  
qui se consacre à la  
neurochirurgie et à  
l'étude de la prévention  
des blessures et du  
rétablissement après une  
commotion cérébrale

**Elisabeth White,**

infirmière praticienne,  
sensibilisation en  
neurochirurgie,  
The Hospital for Sick  
Children, dont le rôle est  
de sensibiliser le public aux  
traumatismes cérébraux

## Anciens membres

---

**Todd Anderson,**

arbitre d'arts martiaux  
mixtes et sergent de police  
de la municipalité régionale  
de Niagara

**Kent Bassett-Spiers,**

président-directeur général,  
Fondation ontarienne de  
neurotraumatologie

**Louise Logan,**

ancienne présidente-  
directrice générale de  
Parachute, un organisme  
caritatif national voué à la  
prévention des blessures

**D<sup>re</sup> Rosana Salvaterra,**

ancienne médecin  
hygiéniste, Santé publique  
de Peterborough

# État d'avancement des mesures

| Thème/<br>action                                                                                                                                                   | Première<br>année      | Deuxième<br>année | Troisième<br>année     | Quatrième<br>année | Cinquième<br>année | Sixième<br>année |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------|------------------------|--------------------|--------------------|------------------|
| <b>Législation (mesure n° 1)</b>                                                                                                                                   |                        |                   |                        |                    |                    |                  |
| <b>Promulguer une loi globale régissant le sport amateur dans son ensemble, comprenant ce qui suit :</b>                                                           |                        |                   |                        |                    |                    |                  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation obligatoire sur les commotions cérébrales pour tous les membres du réseau de soutien des athlètes</li> </ul>    | Mise en œuvre terminée |                   |                        |                    |                    |                  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Retrait immédiat du sport en cas de commotion cérébrale présumée</li> </ul>                                               | Mise en œuvre terminée |                   |                        |                    |                    |                  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diagnostic médical et retour progressif à l'apprentissage ou au sport selon les lignes directrices canadiennes</li> </ul> |                        |                   | Mise en œuvre terminée |                    |                    |                  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Codes de conduite pour tous les sports amateurs</li> </ul>                                                                | Mise en œuvre terminée |                   |                        |                    |                    |                  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aviser l'athlète ou le parent de l'importance de divulguer le diagnostic à toute autre organisation sportive</li> </ul>   |                        |                   | Mise en œuvre terminée |                    |                    |                  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Proclamation d'une journée annuelle de la <i>Loi Rowan</i></li> </ul>                                                     | Mise en œuvre terminée |                   |                        |                    |                    |                  |

| Thème/<br>action                                                                                                                                                                                                          | Première<br>année      | Deuxième<br>année | Troisième<br>année     | Quatrième<br>année | Cinquième<br>année | Sixième<br>année |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------|------------------------|--------------------|--------------------|------------------|
| <b>Surveillance (mesures n<sup>os</sup> 2, 3 et 4)</b>                                                                                                                                                                    |                        |                   |                        |                    |                    |                  |
| Publication de rapports afin d'évaluer l'efficacité des mesures visant à améliorer la sécurité dans le sport                                                                                                              |                        |                   |                        |                    | En cours           | En cours         |
| Collecte de données sur le retrait du jeu en cas de commotion cérébrale présumée                                                                                                                                          |                        |                   |                        |                    | En cours           | En cours         |
| Évaluation et respect de la politique en matière de commotions cérébrales (NPP n <sup>o</sup> 158)                                                                                                                        | Mise en œuvre terminée |                   |                        |                    |                    |                  |
| <b>Prévention (mesures n<sup>os</sup> 5 et 6)</b>                                                                                                                                                                         |                        |                   |                        |                    |                    |                  |
| Élaboration et mise en œuvre de codes de conduite dans tous les sports organisés                                                                                                                                          | Mise en œuvre terminée |                   |                        |                    |                    |                  |
| Respect de normes (et reddition de comptes à cet égard) visant à veiller à ce que les surfaces de jeu soient sécuritaires                                                                                                 |                        |                   | Mise en œuvre terminée |                    |                    |                  |
| <b>Détection (mesures n<sup>os</sup> 7 et 8)</b>                                                                                                                                                                          |                        |                   |                        |                    |                    |                  |
| En plus du ou des entraîneurs, présence obligatoire à tous les matchs et à tous les entraînements d'au moins une personne ayant suivi une formation sur la reconnaissance et la prise en charge des commotions cérébrales |                        |                   | Mise en œuvre terminée |                    |                    |                  |

| Thème/<br>action                                                                                                                                                                                | Première<br>année      | Deuxième<br>année | Troisième<br>année | Quatrième<br>année                 | Cinquième<br>année | Sixième<br>année |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------|--------------------|------------------------------------|--------------------|------------------|
| Formation annuelle sur la reconnaissance et la prise en charge des commotions cérébrales pour tous les entraîneurs                                                                              | Mise en œuvre terminée |                   |                    |                                    |                    |                  |
| <b>Prise en charge (mesures n<sup>os</sup> 9, 10 et 11)</b>                                                                                                                                     |                        |                   |                    |                                    |                    |                  |
| Investissement dans un outil électronique de collecte et de communication de données pour les sports amateurs concernant les incidents de commotions cérébrales présumées sur la surface de jeu |                        |                   |                    |                                    | En cours           | En cours         |
| Création de codes d'honoraires spéciaux dans le barème des prestations de l'Assurance-santé de l'Ontario pour l'évaluation et la prise en charge des commotions cérébrales                      |                        |                   |                    | Solution de rechange mise en œuvre |                    |                  |
| Création et mise à jour d'une « trousse de l'entraîneur »                                                                                                                                       | Mise en œuvre terminée |                   |                    |                                    |                    |                  |
| <b>Sensibilisation (mesures n<sup>os</sup> 12 à 18)</b>                                                                                                                                         |                        |                   |                    |                                    |                    |                  |
| Intégration des principes de prévention, de détection et de prise en charge des commotions cérébrales dans l'ensemble de la formation des enseignants                                           | Mise en œuvre terminée |                   |                    |                                    |                    |                  |

| Thème/<br>action                                                                                                                                                        | Première<br>année      | Deuxième<br>année      | Troisième<br>année | Quatrième<br>année | Cinquième<br>année | Sixième<br>année |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|------------------|
| Changement de nom de l'actuel <b>portail relatif aux commotions cérébrales</b> du site <b>Ontario.ca</b>                                                                | Mise en œuvre terminée |                        |                    |                    |                    |                  |
| Investissement dans une campagne de sensibilisation du public continue                                                                                                  | Mise en œuvre terminée |                        |                    |                    |                    |                  |
| Élaborer et offrir une formation annuelle sur les commotions cérébrales dans les écoles pour tous les élèves                                                            |                        | Mise en œuvre terminée |                    |                    |                    |                  |
| Événements annuels de sensibilisation aux commotions cérébrales dans les écoles publiques à l'occasion de la Journée de la <i>Loi Rowan</i> ou vers cette date          | Mise en œuvre terminée |                        |                    |                    |                    |                  |
| Formation annuelle obligatoire sur les commotions cérébrales pour tous les enseignants et administrateurs au sujet des directives de sécurité de l'Ontario              | Mise en œuvre terminée |                        |                    |                    |                    |                  |
| Les facultés de médecine, de soins infirmiers et autres des professionnels de la santé doivent inclure une formation sur les commotions cérébrales dans leur curriculum |                        | Mise en œuvre terminée |                    |                    |                    |                  |

| Thème/<br>action                                                                                                                                                                                                                               | Première<br>année      | Deuxième<br>année | Troisième<br>année | Quatrième<br>année | Cinquième<br>année | Sixième<br>année |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------|--------------------|--------------------|--------------------|------------------|
| <b>Autres mesures (n<sup>os</sup> 19, 20 et 21)</b>                                                                                                                                                                                            |                        |                   |                    |                    |                    |                  |
| Le gouvernement fédéral doit jouer un rôle de premier plan en ce qui concerne les commotions cérébrales dans les milieux scolaires et non scolaires                                                                                            | En cours               | En cours          | En cours           | En cours           | En cours           | En cours         |
| Les gouvernements fédéral et provincial doivent collaborer avec les dirigeants des Premières Nations pour soutenir les objectifs d'une participation accrue et sécuritaire au sport amateur et de la prise en charge des commotions cérébrales |                        |                   | En cours           | En cours           | En cours           | En cours         |
| Mise sur pied d'un comité de partenaires dans la prise en charge des commotions cérébrales                                                                                                                                                     | Mise en œuvre terminée |                   |                    |                    |                    |                  |



[ontario.ca/commotions](https://ontario.ca/commotions)